

Proposition de modèle de rapport statistique sectoriel des SSM agréés par la Cocof

Introduction

Robin Susswein (chargé de recueil de données, LBSM)

rs@lbsm.be



LIGUE BRUXELLOISE POUR
LA SANTÉ MENTALE

Contexte

La présente proposition s'inscrit dans le cadre de la réforme des rapports d'activité et du recueil de données pour les services ambulatoires agréés par la Cocof. Elle fait suite au processus d'évaluation de l'Annexe de l'Arrêté 2019/2408 mené par la Cocof et auquel la Ligue Bruxelloise pour la santé mentale (ci-après « Ligue ») et les Services de santé mentale agréés par la Cocof (ci-après « SSM » ou « services ») ont participé.

Elle vise à répondre à une **demande de l'administration** de la Cocof, formulée à l'issue de cette évaluation, invitant l'ensemble des secteurs de l'ambulatoire représentés par leur fédération à fournir une **liste d'indicateurs statistiques en vue d'harmoniser le recueil de données au sein de chaque secteur**.

Objectif et méthode de travail

En raison d'une grande diversité en termes de logiciels utilisés pour l'encodage des données, il n'existe pas, au moment de répondre à cette invitation (2025), une « base minimale commune » en termes de données d'activités des SSM : toute harmonisation, même minimaliste, nécessiterait une mise à jour technique pour tous ou une partie des services.

Partant de ce constat, et dans un contexte marqué par l'attente d'un nouveau logiciel métier par une majorité de services, les SSM réunis à la Ligue au sein du Groupe technique des coordinateur·rices le 7 avril 2025 ont mandaté le **Groupe de travail « Recueil de données »** de la Ligue pour définir une nouvelle liste d'indicateurs statistiques, sans tenir compte des contraintes actuelles en termes de logiciel.

L'objectif est alors de **dessiner un horizon commun, à long terme, pour l'ensemble des SSM** : définir des indicateurs statistiques acceptables et souhaitables, au regard des réalités de terrain et de la manière dont les services souhaiteraient visibiliser leurs pratiques, mais dont la mise en place nécessitera des aménagements techniques.

Pour produire cette « liste d'indicateurs souhaitables », le Groupe de travail « Recueil de données » **s'est réuni à 7 reprises** en 2025-2026, rassemblant au total **33 travailleur·ses** endossant différentes fonctions professionnelles au sein de **14 SSM** parmi les 24 que compte le secteur.¹

¹ Nous avons également pu nous appuyer sur le travail mené en 2022-2023 au sein de ce même GT : 23 travailleur·ses issues de 13 SSM Cocof avaient alors contribué à 7 réunions pour élaborer la contribution du secteur à l'évaluation du modèle de rapport d'activité harmonisé. La Note sectorielle est disponible en ligne : https://lbsm.be/IMG/pdf/230707_note_sectorielle_raha_-_lbsm.pdf

Date	Objet de la réunion
7 avril 2025	Groupe technique des coordinateur·rices : Discussion et validation méthode de travail
8 décembre 2025	Séance 1 : Introduction
5 janvier 2026	Séance 2 : Accueil et accessibilité
26 janvier 2026	Séance 3 : Collectif, prévention, appui aux professionnel·les
9 février 2026	Séance 4 : Travail social
2 mars 2026	Séance 5 : Consultations psychologiques et psychiatriques
16 mars 2026	Séance 6 : Suivis et problématiques : suivis psychologiques
13 avril 2026	Séance finale : Vue d'ensemble et conclusion
11 mai 2026	GT technique des coordinateur·rices : Discussion du résultat
1 ^{er} juin 2026	GT technique des coordinateur·rices : Validation de la proposition finale

La présente proposition est le résultat de ce travail. Elle comprend une **liste d'indicateurs statistiques qui forme le canevas d'un futur « rapport statistique » commun à tous les SSM (I.)**, et un ensemble de **définitions des notions et des méthodes de dénombrement (II.)** qui doivent servir de point de départ à une homogénéisation des pratiques d'encodage, pour que les données des futurs rapports statistiques rendues par chaque service soient comparables et que des analyses à l'échelle sectorielle soient possibles.

Quatre grands ensembles d'indicateurs ont été définis : 1) un premier ensemble comprend des indicateurs relatifs aux pratiques d'accueil et à l'accessibilité du service ; 2) un second ensemble permet de dénombrer les activités organisées par le service selon différentes dimensions ; 3) un troisième ensemble comprend des indicateurs relatifs aux bénéficiaires du service ; 4) finalement le dernier chapitre comprend des indicateurs relatifs aux travailleur·ses et à la force de travail.

Un cinquième chapitre a été ouvert à la discussion pour rendre compte des suivis sociaux, psychologiques, psychiatriques, logopédiques, etc. et des problématiques rencontrées par les bénéficiaires et/ou traitées par les intervenant·es. Ce travail reste en cours et nous ne savons pas encore s'il aboutira à un recueil de données statistiques systématique ou à d'autres formes de compte rendu.

Statut de la proposition

Cette proposition a fait l'objet d'un **accord de principe**, obtenu par consensus, par l'ensemble des SSM réunis en « groupe technique » à la Ligue le 1^{er} juin 2026.

- ✓ Cela signifie que l'ensemble du secteur considère ces indicateurs statistiques comme un socle commun pertinent pour rendre compte de différentes dimensions de leur activité.
- ✗ Cela ne signifie pas que l'ensemble des SSM sont dès à présent prêts à fournir les données mentionnées selon les définitions établies, ni même que ces données seront à l'avenir effectivement disponibles.

L'implémentation d'un nouveau recueil de données est une transformation sociale et technique qui prendra du temps, et dont la faisabilité devra être réévaluée en cours de processus. **Le présent accord de principe donne à ce processus un horizon clairement défini et partagé par l'ensemble des SSM**, mais il est possible que certains indicateurs ou définitions doivent être modifiés pour répondre aux contraintes sociales ou techniques qui seront constatées lors de l'implémentation.

Considérant ce qui précède, nous recommandons à la Cocof d'utiliser, si possible, **un instrument réglementaire plus souple** qu'un Arrêté pour réformer le contenu actuel du rapport d'activité harmonisé et introduire le nouveau rapport statistique sectoriel et ce, pour éviter de mettre en défaut l'ensemble des services concernés durant la phase d'implémentation.

Projections et implémentation

La réforme du recueil de données est conduite parallèlement à un important projet financé par les Accords du non-marchand et visant à doter quatre secteurs ambulatoires – SSM, CPF, Services sociaux et AMDA – d'une solution pérenne en termes de logiciel métier. La concomitance de ces deux processus est intéressante mais elle induit aussi de la complexité en raison de leur forte interdépendance et du fait qu'aujourd'hui ni l'un ni l'autre n'est défini et stabilisé.

Concernant les SSM agréés par la Cocof, tous ont marqué un intérêt pour un changement de logiciel à l'exception de trois services qui ont été récemment équipés avec le logiciel Modullo. Ce projet prévoit une phase test en 2027-2028 et les premiers services devraient être équipés à partir de 2028-2029. On peut s'attendre à ce que l'adoption du nouveau logiciel par les services soit progressive : cela ne dépend pas seulement de la volonté des services mais d'abord de la capacité du fournisseur du logiciel à réaliser la migration des données, la formation des professionnel·les et l'implémentation du logiciel.

Le processus de transformation du recueil de données devra dès lors se faire en deux grandes phases pour répondre à la fois aux contraintes techniques et au souhait de disposer de données aussi rapidement que possible.

Phase 1 : à court terme et moyen terme (à partir de 2027), **il faudra utiliser les outils logiciels existant actuellement pour permettre à chaque service de compléter la plus grande part possible du rapport statistique**. Nous accompagnerons les services pour chercher à harmoniser les pratiques d'encodage actuelles en ce sens. Des projections seront réalisées dès la fin de cette année (2026) mais il est probable qu'une faible part seulement des indicateurs proposés ici puissent être documentés de cette manière. Par ailleurs, il est peu probable (et pas souhaitable) que les services investissent dans la mise à jour des outils logiciels qu'ils utilisent actuellement dans l'unique but de compléter les indicateurs statistiques sectoriels, alors qu'ils se projettent vers un changement de logiciel à moyen termes.

Phase 2 : à moyen et long terme (implémentation à partir de 2028-2029), il faudra **intégrer les objectifs de production statistiques au développement du futur logiciel**. Le but est que le futur logiciel permette effectivement de produire l'ensemble des indicateurs proposés dans le respect des définitions établies, mais il faudra tenir compte de contraintes techniques et financières, et certainement aussi réévaluer la pertinence de certains indicateurs ou de certaines définitions au regard des changements de pratiques qui découleront de l'adoption d'un nouvel outil informatique. Les phases test du nouveau logiciel devraient débiter à partir de 2027-2028, son implémentation progressive dans les services à partir de 2028-2029.

En termes d'investissements financiers, la liste des indicateurs proposés ici a été intégrée au cahier des charges dans le cadre du marché public européen visant à équiper les SSM (et trois autres secteurs) d'un logiciel métier. Ces développements de départ doivent en principe être financés par les Accords du Non-Marchand. En revanche, le financement d'éventuels développements ultérieurs n'est pas prévu. Concrètement, cela signifie que si la Cocof devait modifier les indicateurs statistiques obligatoires dans les années à venir, le financement des développements logiciels qui en découleraient devraient faire l'objet d'une discussion entre l'administration, les services concernés et les développeurs.

Les trois documents (Introduction, I. Liste des indicateurs et II. Intérêt, définitions et méthodes) qui constituent la « Proposition de modèle de rapport statistique sectoriel des SSM agréés par la Cocof » sont disponibles en ligne :

https://lbsm.be/32/gt-recueil-de-donnees-sante-mentale-et-societe-2213.html?var_mode=calcul